

RAPPORT D'ASSOCIATIVITE A2P N° HA 23 00 02 RevA
ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT D'ASSOCIATIVITE A2P HA 23 00 02 DU 14/11/2023

SYSTEME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ
DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION
A2P EAG

Demandé par

CNPP Cert.

Route de la chapelle Réanville
CD 64 – CS 22265
27950 – LA CHAPELLE-LONGUEVILLE

Dossier(s) enregistré sous le(s)

N° FL2022-48-H13 Rev A

Référence commerciale du DECT

KARA 8 EXT-M

Titulaire

FINSECUR

Cachet et signature du directeur

Groupe CNPP
LPMES
Laboratoire Electronique Incendie
Pour le Directeur et par délégation
Responsable Essais
Christophe BAUDOUIN
Signature électronique

Date du présent rapport d'associativité
Le présent rapport d'associativité comporte

: 20 novembre 2023
8 pages

Essais effectués dans le cadre d'une demande de certification A2P EAG

Trame DECT A2P EAG – HA – Version 3

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publiés par ses soins.

1 - GENERALITES

Ce rapport énumère toutes les possibilités d'association du matériel principal (*DECT*), avec différents composants électriques ou électroniques qui peuvent lui être directement raccordés dans le cadre de la mise en œuvre d'un système d'extinction automatique à gaz certifié A2P EAG.

Ces possibilités d'association ont été validées par le laboratoire du CNPP, en tant que tierce partie indépendante, sur la base des caractéristiques déclarées par le fabricant du système.

La procédure de vérification de compatibilité mise en œuvre est la suivante :

Vérification fonctionnelle de base des composants (*commande, activation et/ou réception des informations*) sur toutes les voies de transmission du DECT:

1. à la tension minimale d'alimentation de la source d'alimentation de sécurité du DECT. pour une charge maximale (*nombre de composants*), à la longueur maximale déclarée,
2. à la tension maximale d'alimentation de la source d'alimentation de sécurité du DECT pour une charge minimale (*nombre de composants*), à la longueur minimale déclarée.

La charge maximale signifie qu'au moins une voie par type est complètement chargée avec la quantité maximale de composant considéré ou simulée par une charge représentant cette quantité maximale et définie en accord avec le demandeur.

La charge minimale signifie qu'au moins une voie est chargée avec un composant considéré ou simulé par une charge représentant cette quantité minimale et définie en accord avec le demandeur.

Toutes les configurations possibles du système ne pouvant être mises en œuvre en laboratoire, la méthode d'évaluation permet de garantir une évaluation avec un niveau de confiance acceptable dans les conditions opérationnelles et environnementales prédéterminées.

La description de chaque fonction supplémentaire de chaque composant est donnée dans les notices techniques du produit concerné.

Pour le raccordement et l'installation, il faut se reporter aux textes d'installation qui sont applicables et aux notices correspondantes.

La nature et les longueurs maximales des câbles à utiliser pour interconnecter chaque composant du système sont indiquées dans les notices de ces composants.

2 - EVOLUTION DU RAPPORT

Ce rapport est évolutif. Il est identifié par un numéro invariable composé de six chiffres et éventuellement indicé d'une ou de deux lettres.

Chaque extension fait l'objet d'un changement de l'indice du rapport.

Ce nouveau rapport annule et remplace le HA 17 00 01.

Objet de l'évolution :Dernier avis technique n° **HH 23 00 02**

↪ Adjonction des matériels suivants :

- dispositif de déclenchement électromagnétique : 227SOL, 227SOLC, 227SOLR, 227SOLCR
- manomètre : PGS11.040, PGS21.040, POMAN40, POMAN60, POMAN100, POMAN160, POMAN250, POMAN315, POMAN400
- passage gaz : POINPRE 6-6 L, POINPRE 15-6 L, POINPRE 6-40 L, POINPRE 15-40 L, POINPREAD-ATEX6-6 L, POINPREAD-ATEX15-6 L, POINPREAD-ATEX6-40 L, POINPREAD-ATEX15-40L, POINPREAD-BX6-6 L, POINPREAD-BX15-6 L, POINPREAD-BX6-40 L, POINPREAD-BX15-40 L

↪ Passage à la maintenance des matériels suivants :

- dispositif de contrôle passage gaz : tous constructeurs
- dispositif de surveillance pression : tous constructeurs

Explication de l'édition en « annule et remplace » (modifications matérialisées par un trait dans la marge gauche) : le diffuseur sonore BUCCIN EXT est un matériel certifié CE : suppression dans le tableau « dans le cadre de la maintenance et/ou d'extensions d'installations existantes et intégration dans le tableau « composants entrant dans la composition système A2P EAG ».

3 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MATERIEL PRINCIPAL

3.1 - Le DECT est constitué

- Le DECT : est intégré à l'ECS,
- Nombre maximum de zones de noyage : 1
- Classe d'environnement : A

3.2 Liste des fonctions optionnelles avec exigences (selon EN 12094-1)

Options obligatoires (selon les règles techniques T13)

- § 4.17 Temporisation du signal d'extinction
- § 4.18. Signal représentant l'émission d'agent extincteur (*uniquement dans le cas de fonctionnement de DECT de type centralisé*)
- § 4.19 Surveillance de l'état des éléments du système
 - Perte d'agent extincteur
- § 4.20 Dispositif d'arrêt d'urgence
 - Mode de fonctionnement « b »
- § 4.24 Signaux de commande destinés aux équipements faisant partie du système
- § 4.26 Signaux de commande destinés aux équipements à l'extérieur du système

Autres options

- § 4.19 Surveillance de l'état des éléments du système
 - dispositif de mise hors service non électrique
- § 4.20 Dispositif d'arrêt d'urgence
 - Mode de fonctionnement « a » (*utilisation interdite selon les règles techniques T13*)
- § 4.21 Contrôle de la durée d'émission
- § 4.23 Mode manuel seul
- § 4.30 Activation des dispositifs d'alarme avec différents signaux

4 - LISTE DES FONCTIONS SUPPLEMENTAIRES DU MATERIEL PRINCIPAL

- 1 voyant "niveau 2/niveau 3"
- Signalisation des défauts sorties reports (24V/90 mA)
 - Transmission état bloqué
 - Transmission arrêt d'urgence
 - Transmission mode manuel
 - Transmission état commandé
- Perte totale d'alimentation
- Sorties relais programmables RL1 & RL2
 - Dérangement DECT (RL1)
 - Première alarme (RL1)
 - Passage gaz (RL2)
 - Dispositifs annexes (RL2)
- Sortie alimentation utilisateur (12V/100mA)

5 - LISTE DES PRODUITS ASSOCIABLES

5.1 Composants entrant dans la composition système A2P EAG

Dénomination matériel principal	Marque titulaire	Référence titulaire	Marque commerciale	Référence commerciale	Observations
DECT	FINSECUR	KARA 8 EXT-M	FINSECUR	KARA 8 EXT-M	/
Dénomination technique composant	Marque titulaire	Référence titulaire	Marque commerciale	Référence commerciale	Observations
Commande manuelle d'extinction	FINSECUR	NEMO EXT	FINSECUR	NEMO EXT	1
		NEMO2-EXT		NEMO2-EXT	
Dispositif d'arrêt d'urgence	FINSECUR	NEMO AU	FINSECUR	NEMO AU	2
		NEMO2-AU		NEMO2-AU	
Tableau répéteur d'exploitation	FINSECUR	AVISO EXT	FINSECUR	AVISO EXT	3
DSAF	FINSECUR	BUCCIN-EXT	FINSECUR	BUCCIN-EXT	4
Dispositifs visuels	CURTIS	PA 1280 C 0,5	CURTIS	PA 1280 C 0,5	5
	ADF Système	ALI-XB	ADF Système	ALI-XB	
	LAMBERT	AVF 03	LAMBERT	AVF 03	
		AVI03S		AVI03S	
Dispositif visuel électrique d'extinction	FINSECUR	BALISE	FINSECUR	BALISE	
Dispositif de déclenchement pyrotechnique	FIRE EATER	COMET ISO 228/1 G1/4	FIRE EATER	COMET ISO 228/1 G1/4	6
	CEODEUX	Type 2 G1/8	CEODEUX	Type 2 G1/8	
Dispositif de déclenchement électromagnétique	ERA-SIB	EN 52000 CZ	ERA-SIB	EN 52000 CZ	6
	Total Walther	5-325601E/SF-1	Total Walther	5-325601E/SF-1	
	CEODEUX	Firetec séries B0442	CEODEUX	Firetec séries B0442	
	SIEX	227SOL	RG Systems	227SOL	
		227SOLC		227SOLC	
	RG Systems	227SOLR		227SOLR	
		227SOLCR		227SOLCR	
Dispositif de déclenchement électromagnétique avec ou sans dispositif de surveillance pression	VTI	K85-45.1.0	VTI	K85-45.1.0	7

Dénomination matériel principal	Marque titulaire	Référence titulaire	Marque commerciale	Référence commerciale	Observations
Dispositif de contrôle passage gaz	TYCO	CPG01	TYCO	CPG01	8
	RG Systems	POINPRE 6-6 L	RG Systems	POINPRE 6-6 L	
		POINPRE 15-6 L		POINPRE 15-6 L	
		POINPRE 6-40 L		POINPRE 6-40 L	
		POINPRE 15-40 L		POINPRE 15-40 L	
		POINPREAD-ATEX6-6 L		POINPREAD-ATEX6-6 L	
		POINPREAD-ATEX15-6 L		POINPREAD-ATEX15-6 L	
		POINPREAD-ATEX6-40 L		POINPREAD-ATEX6-40 L	
		POINPREAD-ATEX15-40L		POINPREAD-ATEX15-40L	
		POINPREAD-BX6-6 L		POINPREAD-BX6-6 L	
		POINPREAD-BX15-6 L		POINPREAD-BX15-6 L	
		POINPREAD-BX6-40 L		POINPREAD-BX6-40 L	
		POINPREAD-BX15-40 L		POINPREAD-BX15-40 L	
Dispositif de surveillance pression	WIKA	PGS21.040	WIKA	PGS21.040	9
		PGS11.040	RG Systems	POMAN40	
				POMAN60	
				POMAN100	
				POMAN160	
				POMAN250	
				POMAN315	
				POMAN400	

5.2 Dans le cadre de la maintenance et/ou d'extensions d'installations existantes

Dénomination technique composant	Marque titulaire	Référence titulaire	Marque commerciale	Référence commerciale	Observations
Dispositif de contrôle passage gaz	Tous constructeurs	/	Tous constructeurs	/	7
Dispositif de surveillance pression	Tous constructeurs	/	Tous constructeurs	/	8

NOTA

Les conditions dans lesquelles les composants sont associés, sont mentionnées dans la colonne « Observations ».

6 - OBSERVATIONS

Numéro 1

Ils se raccordent sur l'entrée « commande manuelle d'extinction » du DECT au nombre maximum de 32.

Numéro 2

Ils se raccordent sur l'entrée « dispositifs d'arrêt d'urgence » au nombre maximum de 32.

Numéro 3

Ils se raccordent sur la sortie « Report » au nombre maximum de 2.

Numéro 4

Ils se raccordent sur la sortie « dispositif d'alarme » au nombre maximum de 25.

Numéro 5

Ils se raccordent par sortie « panneau lumineux n°1 » ou « panneau lumineux n°2 » au nombre maximum de

- 14 : PA 1280 C 0,5, ALI-XB, AVF 03, AVF 035
- 20 : BALISE

Numéro 6

Ils se raccordent sur la sortie « déclencheur d'agent extincteur » au nombre maximum de :

- 4 dispositifs de déclenchement pyrotechnique : COMET ISO 228/1 G1/4, Type 2 G1/8
- 4 dispositifs de déclenchement électromagnétique : EN 52000 CZ, 5-325-01^E/SF-1, Firetec séries B0442
- 3 dispositifs de déclenchement électromagnétique : K85-45.1.0
- 4 dispositifs de déclenchement électromagnétique : 227SOL, 227SOLC, 227SOLR, 227SOLCR

Numéro 7

Il se raccorde sur l'entrée « passage gaz » au nombre maximum de :

- 4 dispositifs de contrôle passage gaz (à *contact sec*) : CPG01, tous constructeurs
- 10 dispositifs de contrôle passage gaz (à *contact sec*) POINPRE 6-6 L, POINPRE 15-6 L, POINPRE 6-40 L, POINPRE 15-40 L, POINPREAD-ATEX6-6 L, POINPREAD-ATEX15-6 L, POINPREAD-ATEX6-40 L, POINPREAD-ATEX15-40L, POINPREAD-BX6-6 L, POINPREAD-BX15-6 L, POINPREAD-BX6-40 L, POINPREAD-BX15-40 L

Numéro 8

Il se raccorde sur l'entrée « contact pesée » un maximum de

- 1 dispositif de surveillance pression (à *contact sec*) : PGS11.040, PGS21.040, POMAN40, POMAN60, POMAN100, POMAN160, POMAN250, POMAN315, POMAN400,
- 3 dispositif de surveillance pression (à *contact sec*) : tous constructeurs

« FIN du Rapport d'Associativité »